

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

725^{ème} séance

Mercredi 13 avril 2005, à 10 heures
Vienne

Président : M. S. MARCHISIO (Italie)

La séance est ouverte à 10 h 21.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je déclare ouverte la sept cent vingt-cinquième réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous nous proposons de poursuivre et de suspendre l'examen de la question 8 de l'ordre du jour intitulée « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux », en attendant le débat qui aura lieu au sein du groupe de travail sur cette question de l'ordre du jour. Nous allons aussi poursuivre l'examen de la question 9 intitulée « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ». Nous allons aussi commencer par examiner la question 10, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ».

J'ai ensuite l'intention de lever la séance de ce Sous-Comité afin que le groupe de travail sur les pratiques des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, puisse tenir sa troisième réunion, et le groupe de travail sur l'avant-projet de protocole

portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux aura à ce moment-là sa cinquième réunion.

Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les biens d'équipement mobiles, ouverte à la signature au Cape, le 16 novembre 2001 : a) Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par le futur protocole ; b) Considérations sur les relations entre les dispositions du futur protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant poursuivre l'examen de la question 8 de l'ordre du jour intitulée « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles ».

Je n'ai pas d'orateur sur ma liste. Je voudrais savoir s'il est une délégation qui souhaite prendre la parole. Non, personne. Nous allons suspendre l'examen de la question 8, « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux », en attendant les

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



discussions qui auront lieu au sein du groupe de travail sur cette question.

Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux (point 9 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais poursuivre maintenant l'examen de la question 9 de l'ordre du jour, intitulée « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ».

Je n'ai pas d'orateur sur ma liste qui souhaiterait intervenir, alors je voudrais savoir s'il est une délégation qui souhaite maintenant prendre la parole sur la question 9 de l'ordre du jour. Pas d'intervention. Nous allons poursuivre et j'espère terminer ou suspendre notre examen de la question 9, intitulée « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux », nous allons reprendre cette question cet après-midi. Cette question sera examinée par le groupe de travail.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique (point 10 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais maintenant que nous commençons par examiner la question 10 de l'ordre du jour intitulée « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ».

Permettez-moi de vous rappeler les propositions pour les nouvelles questions qui ont été retenues par le Sous-Comité en 2004, questions qui devaient être examinées à ses sessions futures. Ces propositions sont les suivantes :

- a) Possibilité de rédiger une convention complète mondiale sur le droit spatial international. C'est une proposition que font la Chine, la Grèce, la Fédération de Russie et l'Ukraine.
- b) Examen des principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels pour la transmission internationale directe de télévision afin

de transformer ce texte en un traité à l'avenir. C'est une idée proposée par la Grèce.

- c) Examen des normes existantes du droit international applicables aux débris de l'espace. C'est proposé par la Grèce et la République tchèque.
- d) Analyse des pratiques actuelles de télédétection dans le cadre des principes régissant la télédétection de la Terre à partir de l'espace. Proposition du Brésil.
- e) Débris de l'espace. Proposition de la France appuyée par les membres et États coopérants de l'ESA, Agence spatiale européenne.

Pas de demandes de parole ? Y a-t-il des délégations qui souhaitent prendre la parole à cette étape de nos débats sur cette question de l'ordre du jour, sur les nouvelles questions à inscrire à la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ? Pas de réactions. Nous allons continuer l'examen de la question 10, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique », cet après-midi.

Mesdames, Messieurs, nous allons bientôt lever la présente séance afin que le groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales pour l'immatriculation des objets spatiaux puisse tenir sa troisième réunion, ainsi que le groupe de travail sur l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux puisse avoir sa cinquième réunion.

Je voudrais vous dire aussi ce que nous allons faire cet après-midi. Nous allons reprendre nos travaux ici même à 15 heures précises. Nous allons poursuivre et j'espère suspendre l'examen de la question 9 intitulée « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ». Les discussions au sein du groupe de travail auront lieu sur cette question. Nous allons poursuivre aussi l'examen de la question 10 de l'ordre du jour, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ». Ensuite, j'ai l'intention de lever la séance plénière afin que le groupe de travail sur la question 6 a), « Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace », puisse tenir sa septième réunion afin d'adopter son rapport. Ceci

dépendra bien sûr de la présence du rapport du groupe dans les six langues. Le groupe de travail sur la question 9 aura sa quatrième réunion et si c'est nécessaire, le groupe de travail sur la question 8 pourra tenir sa sixième réunion.

Je voudrais savoir s'il y a des questions à poser au sujet de ce que je viens de dire ou des commentaires à faire concernant ce programme. Non. Bien. Je vais inviter maintenant Monsieur Niklas Hedman de la Suède à présider la troisième réunion du groupe de travail sur la pratique des

États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, ce qui sera suivi par la cinquième réunion du groupe de travail sur l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux. C'est Monsieur Vladimir Kopal de la République tchèque qui présidera cette réunion du groupe de travail. Notre réunion est maintenant levée. Nous allons la reprendre à 15 heures cet après-midi.

La séance est levée à 10 h 32.